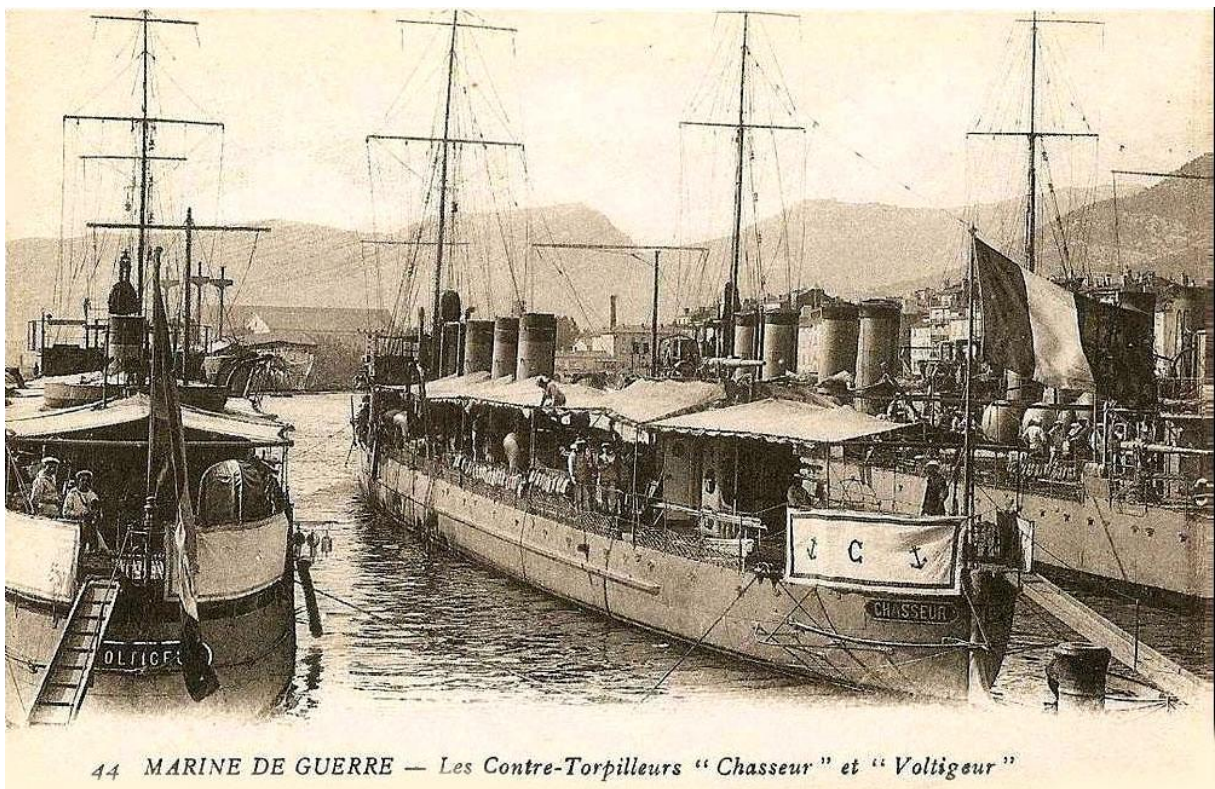


CHASSEUR — Torpilleur d'escadre de 450 t.,
premier du type (1909~1919)

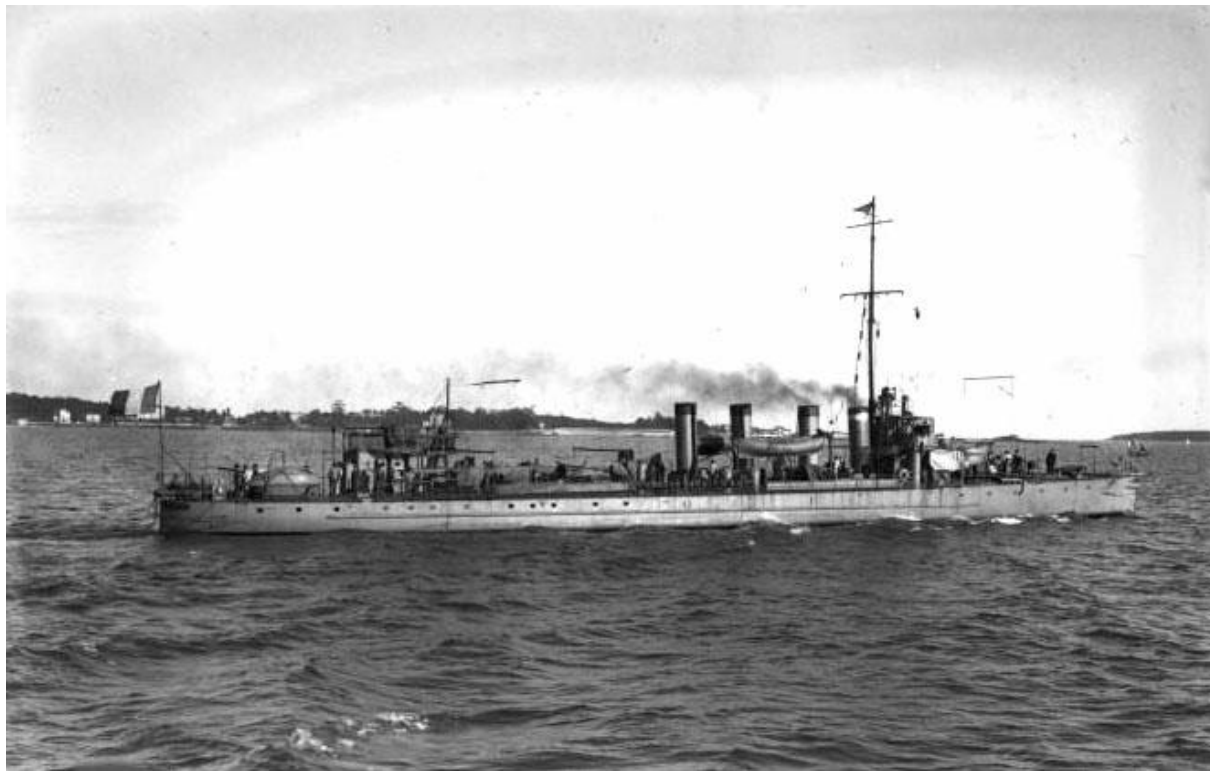


Été 1912 – Les contre-torpilleurs *Chasseur* et *Dague* à quai à Toulon



*Bibliothèque nationale de France ~ Département Estampes et photographie
Photographie de presse de l'Agence Rol ~ Réf. Rol 23.754.*

16 février 1912 — Le contre-torpilleur *Chasseur* en rade de Marseille



*Bibliothèque nationale de France ~ Département Estampes et photographie
Photographie de presse de l'Agence Rol ~ Réf. Rol 18.581.*

Commandants successifs du torpilleur d'escadre *Chasseur*

— **CLERGEAU Emmanuel Auguste**, lieutenant de vaisseau, du port de Rochefort. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 16 août 1909 (*J.O. 18 août 1909, p. 8.829*). Avait été auparavant chargé de suivre au Havre les travaux d'achèvement du bâtiment (*J.O. 19 janv. 1909, p. 599*). Port de Cherbourg.

M. le lieutenant de vaisseau Clergeau (E.-A.), du port de Rochefort, actuellement embarqué sur le *Jules-Michelet* dans l'escadre de la Méditerranée, est désigné pour suivre les travaux d'achèvement du contre-torpilleur *Chasseur*, en achèvement au Havre.
M. Clergeau rejoindra son bâtiment dans les délais réglementaires.

Par décision présidentielle du 16 août 1909, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Clergeau (Emmanuel-Auguste) a été nommé au commandement du contre-torpilleur *Chasseur* à Cherbourg.

— **VESCO Marie Henri**, capitaine de frégate, du port de Brest. Nommé à ce commandement, ainsi qu'à celui d'une escadrille de torpilleurs de la 1^{re} Escadre, par une décision présidentielle du 24 octobre 1910 (*J.O. 26 oct. 1910, p. 8.808*).

Par décision présidentielle du 24 octobre 1910, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le capitaine de frégate Vesco (Marie-Henri) a été nommé au commandement du *Chasseur* et d'une escadrille de contre-torpilleurs de la 1^{re} escadre.

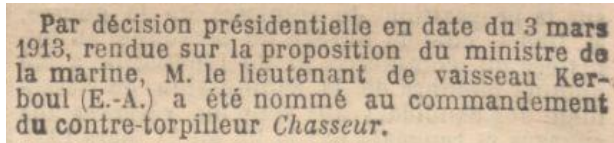
— **PÉROT Joseph**, capitaine de frégate, du port de Brest. Nommé à ce commandement, ainsi qu'à celui de la 2^e Escadrille, par une décision présidentielle du 8 novembre 1911 (*J.O. 11 nov. 1911, p. 9.006*).

Par décision présidentielle du 8 novembre 1911, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le capitaine de frégate Pérot (Joseph) a été nommé au commandement du contre-torpilleur *Chasseur* et de la 2^e escadrille.

— **PERVINQUIÈRE Abel Séverin**, lieutenant de vaisseau, du port de Cherbourg. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 29 avril 1912 (*J.O. 1^{er} mai 1912, p. 4.135*).

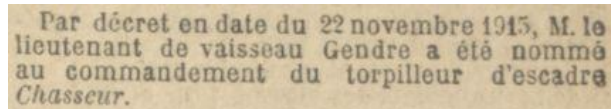
Par décision présidentielle du 29 avril 1912, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Pervinquier (A.-S.) a été nommé au commandement du contre-torpilleur *Chasseur*.

— **KERBOUL Eugène Alphonse**, lieutenant de vaisseau, du port de Cherbourg. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 3 mars 1913 (*J.O. 5 mars 1913, p. 2.072*).
3^e Escadrille de la 1^{re} Armée navale.



Par décision présidentielle en date du 3 mars 1913, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Kerboul (E.-A.) a été nommé au commandement du contre-torpilleur *Chasseur*.

— **GENDRE Pierre Julien**, lieutenant de vaisseau, du port de Brest. Nommé à ce commandement par un décret du 22 novembre 1915 (*J.O. 24 nov. 1915, p. 8.539*).



Par décret en date du 22 novembre 1915, M. le lieutenant de vaisseau Gendre a été nommé au commandement du torpilleur d'escadre *Chasseur*.

— ... / ...

Daniel LAHEYNE

6 décembre 2018.